



19-2023

DELIBERATION N°3
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 14 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 2

L'an deux mil vingt-deux, le 14 mars 2023, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : le 10 mars 2023

Présents : Odile PINTURIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Didier MASSACRIER. Sandrine MARECHET, Christophe VACHERON ; Isabelle BRUNEL., Julien DELHEUR, Hervé DUQUESNE, Elisabeth LAFANECHERE

Absents excusés : Serge LOMBARDIN (pouvoir F MILLET)

Secrétaire de séance : Sandrine MARECHET

Objet : approbation du compte administratif 2022

Monsieur le Maire explique que pour ce point de l'ordre du jour, il y a lieu d'élire un président, en application de l'article L. 2121-14 du CGCT.

Après délibération, le Conseil municipal (15 pour), élit à l'unanimité, M. Didier MASSACRIER, président, pour la présentation et le vote du Compte Administratif 2022.

Le conseil municipal,
Délibérant sur le compte administratif, comptabilité principale, de l'exercice 2022, dressé par
Monsieur Frédéric Millet, maire,

- ❖ Après s'être fait présenter, par M. MASSACRIER, le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- ❖ Prend connaissance du **Compte Administratif, comptabilité principale, de l'exercice 2022**, présenté (en détail pour la section de fonctionnement et opération par opération, etc...) par M. MASSACRIER, lequel peut se résumer ainsi :

section de fonctionnement		
Recettes de fonctionnement de l'exercice	a	710321.61
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	b	628261.55
Section résultat de l'exercice 2022 excédent	a-b	82060.06
Report de l'exercice 2021, en section de fonctionnement/recette 002	c	180403.27
résultat de fonctionnement à la clôture de 2022 excédent de fonctionnement à affecter au budget primitif 2022	a - b + c	262 463.33
section d'investissement		
Recettes d'investissement de l'exercice	d	958 628.18
Dépenses d'investissement de l'exercice	e	286 623.69
Section résultat de l'exercice 2022 excédent	d-e	672 004.49
Report de l'exercice 2022, en section d'investissement /déficit 001	f	134227.65
Ce résultat excédentaire à reporter en recettes d'investissement du BP 2023	d-e - f	537 776.84
Le résultat global de clôture exercice de 2022		
excédent de 2022	a-b + c + d-e + f	800 240.17
Les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2022		
Pour les dépenses d'investissement	g	151 056.12
pour les recettes d'investissement	h	450714.00
Total excédent d'investissement de clôture 2021 à reporter au BP 2022	g-h	299 657.88

M. Didier MASSACRIER invite les membres du conseil municipal à délibérer sur le compte administratif 2021.

Après en avoir délibéré et voté à mains levées, le **conseil municipal**, par 13 voix pour 13 votants dont un pouvoir (*le maire n'a pas pris part au débat et au vote du compte administratif*),

Approuve le Compte Administratif 2022, de la comptabilité **principale**,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. le Maire rappelle au conseil municipal :

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer le compte administratif.

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité approuve le compte administratif 2022**

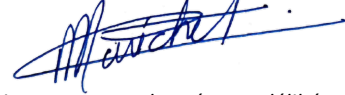
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



Transmis au représentant de l'Etat le : 21 /03 /2023

La secrétaire, Sandrine MARECHET



Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 23 /03/2023